



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de
BAUDRIERES

71370 Saône et Loire

Séance du 06 avril 2021

Président : M. Cédric DAUGE

Secrétaire de séance : Yves LOMBARD

Présents : Mmes Colette JODAR-TORRES – Marie-Claire MULLIERE – Sylvie BARTHELEMY – Nathalie TISSOT - Sandrine AUGÉAT – Stéphanie GREMERET – Céline BESSONNAT – Constance FINAS – Sylvie SAUNIER

MM. Yves LOMBARD – Dominique BOUILLOUX – Sébastien LESSARD – Cédric TISSOT – Quentin D'ALASCIO

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du 23 février 2021. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, l'approuve.

M. le Maire souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour : modification des statuts de la Communauté de Communes : ajout de la compétence « organisation de la mobilité » ; frais de fonctionnement ULIS

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COM-COM

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts de la communauté de Communes Terres de Bresse modifiés à l'article 9 C/ Compétences facultatives. En effet, la compétence « organisation de la mobilité » a été ajoutée à ladite convention, afin d'accélérer la mobilité en milieu rural.

Le Conseil donne son accord pour la modification de compétences de la Com-Com.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ULIS

M. le Maire présente une demande de la mairie de Saint-Germain-du-Plain concernant les frais de scolarité d'un enfant de la commune fréquentant une classe spécialisée. Le Conseil accepte le versement de la somme de 77 € à cet établissement.

BUDGET PRIMITIF 2021 ASSAINISSEMENT

Le Conseil approuve le budget présenté pour l'année 2021 équilibré en recettes et en dépenses pour les deux sections :

FONCTIONNEMENT : 35 351 €

INVESTISSEMENT : 49 869 €

BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE

M. le Maire présente en détail les lignes budgétaires 2021. Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2021 tel que présenté, équilibré en recettes et en dépenses pour les deux sections :

FONCTIONNEMENT : 1 192 186 €

INVESTISSEMENT : 1 543 300 €

SUBVENTIONS 2021

Le Conseil municipal valide la répartition des demandes de subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du budget communal 2021.

TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Après présentation de l'état prévisionnel des taxes directes locales, le Conseil municipal décide de suivre les taux d'imposition de référence pour 2021 soit :

	Bases	Taux	Produits attendus
Taxe Foncière bâti	734 455	31.42 %	213 845 €
Taxe Foncière non bâti	107 087	35.76 %	38 585 €
			<u>TOTAL</u> : 252 430 €

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2021

M. le Maire rappelle que le fonds de solidarité de logement a pour objectif d'aider les personnes et les ménages en difficulté à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir. Grâce cette contribution communale fixée à 0.35 ct € par habitant, plusieurs foyers pourront bénéficier du FSL le cas échéant. Le conseil s'engage à verser à nouveau cette participation pour 2021.

RODP 2021 ENEDIS

Dans le cadre du contrat de concession signé avec le Sydesl, c'est le concessionnaire Enedis qui gère les réseaux de distribution d'électricité, aériens et/ou souterrains, installés sur le domaine public communal. En contrepartie, il doit s'acquitter de la redevance d'Occupation du domaine Public (RODP)

Le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 définit le mode de calcul et le mode de revalorisation du montant de la RODP Électricité.

Au 1^{er} janvier 2021, le dernier index publié était de septembre 2021 et s'établissait à 117.8 en base 2010.

Le chiffre de la population qui sert de base à l'assiette de l'impôt et à l'application du présent code est celui de la population totale.

D'après le calcul fourni par le Sydesl, le montant applicable est de 215 €.

Le conseil valide cette proposition.

CREATION D'UN COMPTE DE DEPÔT REGIE BILIOTHEQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une cotisation annuelle est désormais demandée aux administrés bénéficiant des services de la bibliothèque. Il l'informe également que l'article 75 de la loi des finances du 28/12/2017 fait état de la généralisation d'une offre de paiement en ligne à disposition des usagers des entités publiques.

À cet effet, les collectivités doivent proposer à leurs usagers un service de paiement en ligne pour l'ensemble des créances.

Face à cette obligation réglementaire, un compte de dépôt de fonds au Trésor doit être ouvert. Le Conseil valide.

AVENANT SUR LES BAUX DE LOCATION ROUTE DU MOULIN

Monsieur le Maire informe le Conseil que le calcul des charges des locataires de la route du Moulin n'a pas été mis à jour depuis très longtemps. La consommation d'eau et d'électricité ayant fortement augmenté ces dernières années, Monsieur le Maire propose d'ajuster la part fixe mensuelle des communs, soit 20 € par

locataire pour la consommation d'eau et 5 € par locataire pour la consommation électrique et de calculer un prorata pour le locataire utilisant le plus les communs. Le Conseil valide

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire

- Fait un point sur l'avancement des travaux de la maison Perrusson et signale que le chantier a pris un mois de retard à cause d'un problème de pose de carrelage, que la cuisine est en cours de montage et que des essais d'alarme incendie ont été réalisés,
- Signale que la route de Simandre, partie bourg, au niveau du dos d'âne est à reprendre,
- Revient sur le projet de chaufferie bois et précise qu'une consultation d'architectes pour la maîtrise d'œuvre sera bientôt engagée à l'issue de l'étude de faisabilité. Une réflexion sur la mise en place d'un silo enterré ou extérieur sera engagée,
- Annonce qu'une personne effectuera à partir du mardi 06 avril 2021, 70 heures d'intérêt général,
- Précise que Victorien Bonin, recruté en service civique a commencé son contrat le 1^{er} avril 2021 et qu'il donne entière satisfaction,
- Informe le Conseil qu'une famille baudriéroise demande à louer le gîte communal du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022, le temps de la construction de leur maison,
- Signale qu'Hélène Besson (secrétaire) ne sera plus en détachement professionnel à Huilly-sur-Seille, ce qui lui permettra d'augmenter ses heures au sein du secrétariat à Baudrières.

M. Yves LOMBARD

- Fait un point sur l'élaboration du site internet du gîte de la maison Perrusson et précise que le lien Destination Saône-et-Loire a été mis en place via la plateforme « Décibelle Data ». Dès que les travaux du gîte seront terminés, la commune adhérera et pourra ainsi figurer en bonne place sur différents sites et réseaux promotionnels.
- Informe qu'une herse rotative adaptable sur la débroussailleuse sera prochainement achetée,
- Annonce qu'un état des lieux des sentiers de randonnée sera entrepris prochainement afin de mettre à jour la signalisation des circuits.

Mme Colette JODAR-TORRES

- Émet l'idée de créer un accès direct sur le terrain de boules, très souvent utilisé comme parking lors de manifestations.

Mme Nathalie TISSOT

- Informe que suite à la demande des agents des services scolaires, un troisième service de restauration a été mis en place et donne globalement satisfaction (protocole respecté et diminution significative du bruit...)
- Pour des raisons de commodité, propose d'affecter à l'école une somme définie (versée pour l'année à la coopérative) permettant de régler directement certaines dépenses,
- Signale que le protocole de désinfection de l'école a été modifié afin que les enfants soient moins exposés aux produits parfois irritants,
- Précise que l'effectif scolaire de la rentrée 2021 sera important,
- Annonce que le conseil d'école s'est déroulé en visio et précise que les parents sont satisfaits des mesures prises suite à différentes remarques émises auparavant,
- Émet l'idée de l'organisation d'une journée association le dimanche 05 septembre 2021,
- Informe que la journée citoyenne, prévue fin avril, se déroulera peut-être en mai, si les conditions sanitaires le permettent,
- Présente un tableau regroupant une estimation des différents équipements à affecter au gîte de la maison Perrusson pour un total d'environ 52 000 €.

Mme Marie-Claire MULLIERE

- Revient sur la commission Fleurissement et précise qu'un point a été effectué avec Mmes Nathalie BONNETAIN et Martine COLLIN (responsables départementales). Différentes suggestions seront prises en compte comme la création de parterres, nécessitant moins d'entretien et d'arrosage. La sculpture bois sera agrémentée à sa base d'un aménagement floral et minéral. Par ailleurs, les plantations de printemps seront réalisées le matin de l'Ascension (jeudi 13 mai),
- Fait un point CCAS : 60 colis composés de produits locaux ont été distribués. L'action très appréciée a permis de créer une journée de soutien en prenant des nouvelles de nos séniors en cette période difficile à vivre.
- Informe qu'un « Vacci'bus » sera présent à Saint-Etienne-en-Bresse et que les Baudriérois âgés de plus de 70 ans pourront, s'ils le souhaitent, s'inscrire et bénéficier d'une première injection du vaccin Pfizer le 27 avril prochain.
- Annonce que la première édition du marché local du 21 mars dernier, réunissant sept exposants a été un véritable succès avec environ 600 visiteurs comptés. La prochaine édition prévue le 18 avril est d'ores et déjà en préparation. Outre les exposants habituels, les prochains marchés proposeront un exposant défini comme l'invité du mois : le 18 avril, ce sera l'Association des croqueurs de pommes qui sera présente. Afin de respecter le protocole sanitaire, une extension de la superficie du marché est à l'étude.

M. Dominique BOUILLoux

- Informe le Conseil qu'une rencontre avec M SAMOUILLAN, technicien ONF s'est déroulée vendredi 2 avril. Un point sur les travaux d'investissement et de fonctionnement a été fait (installation de plaques à ressorts à l'entrée des parcelles, cloisonnement, broyage...) Une réflexion doit être aussi menée sur le remplacement d'essences locales malades suite aux conditions climatiques (sécheresse). Les chênes seraient particulièrement touchés.
- Concernant les conditions d'accès de la parcelle 34, située à Saugy, les modalités d'exploitation seront rendues après avis de l'ONF.

M. Cédric TISSOT

- Fait un point sur l'assemblée générale des bassins versants et précise qu'un devis a été validé pour la réfection de la route du Moulin à hauteur du pont situé près de la Minoterie GAY, que 5000 € ont été accordés pour nettoyer La Noue et que des trous sont à colmater chemin des Crôts.
- Informe le Conseil que suite à une information SAFER sur la cession de terrains entre exploitants, il a relevé une possible erreur de désignation de parcelles. Il se charge d'apporter tous les éclaircissements nécessaires ;
- Informe l'assemblée sur la possibilité d'acquérir un godet et une faucheuse. M. le Maire propose de missionner une commission technique qui sera apte à se prononcer sur ce genre d'investissements.

Mme Stéphanie GREMERET

- Informe le Conseil qu'un banc est cassé aux abords de la structure d'accueil, ainsi qu'une borne lumineuse.

Mme Sylvie SAUNIER

- Demande si la formule emplois jeunes pendant la saison estivale sera reconduite. M. le Maire confirme la reconduction de ces emplois avec possibilité d'aménagements selon le nombre et l'âge des candidats.

Cédric DAUGE, maire

